DEPARTEMENT

DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2007

Délibération n° 2007.06.214

Village d'entreprises Les Molines - Lot 2A "VRD - Eclairage public": avenant n°2

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Lionel MERONI à Jean DUMERGUE, Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean-Pierre GRAND à Alain PIAUD, Gérard MARQUET à François ELIE, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2007

DELIBERATION N° 2007.06.214

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / VILLAGE D'ENTREPRISES - LES MOLINES	Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES - LOT 2A "VRD - ECLAIRAGE PUBLIC": AVENANT N°2

Par délibération n°4 du 1er février 2007, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert concernant le lot 2A « VRD – Eclairage public » dans le cadre de la réalisation de travaux pour la création d'un village d'entreprises sur le site des Molines.

La commission d'appel d'offres a retenu l'offre variante de la société COLAS Sud Ouest pour un montant de 386 815 € HT.

Par délibération n°149 du 24 mai 2007, le conseil communautaire a autorisé un avenant n°1 en plus value qui a porté le montant du marché à 398 083 € HT, soit une augmentation de 2,91 % par rapport au montant initial.

Cependant, en raison de la découverte d'une ancienne fosse sur une plate-forme d'un des îlots, de la nécessité d'adapter le projet VRD au regard de l'impossibilité de conserver une partie des réseaux existants, des modifications demandées par les concessionnaires et de l'inadéquation de certains ouvrages proposés par le maître d'œuvre, il est nécessaire de passer un avenant n°2, décomposé de la façon suivante :

Travaux en plus value :	
- Démolition d'une dalle de béton armé et d'une fosse derrière le poste EDF	2 936 € HT
- Travaux de réseaux France Télécom et Haut Débit	7 131 € HT
- Travaux de réseau eaux usées	7 590 € HT
- Travaux de réseau éclairage public	1 600 € HT
- Terrassement en tranchée	4 500 € HT
	23 757 € HT
Travaux en moins value :	
- Travaux de réseau eaux usées	- 4 100 € HT
Montant total en plus value :	**19 657 € HT**

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 11 juin 2007,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 21 juin 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au lot n°2A « VRD – Eclairage public » confié à la société COLAS Sud Ouest – Ma Campagne 16000 ANGOULEME, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant total en plus value de 19 657 € HT.

Le montant du marché est porté à 417 740 € HT, soit une augmentation de 7,99 % par rapport au montant initial du marché.

DE PRECISER que la réalisation de ces nouvelles prestations nécessite un délai d'une semaine supplémentaire qui vient en complément du planning initial.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant,

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique - article 2313.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le</u> : **04 juillet 2007**	**<u>Affiché le</u> :** **05 juillet 2007**